

CONGE POUR INVALIDITE TEMPORAIRE IMPUTABLE AU SERVICE (CITIS)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Connaître** les bases juridiques du CITIS (congé pour invalidité temporaire imputable au service)
- **Gérer une demande** d'accident de service / trajet ou de maladie professionnelle
- **Mettre en œuvre** la procédure liée à l'imputabilité au service

PROGRAMME

Les points suivants seront développés :

- Le CITIS, c'est quoi ?
- Les différents risques professionnels et leurs définitions
- Les règles de procédure du CITIS
- Conclusion

EVALUATION

À la fin de la formation, un quiz permet de s'assurer de la bonne compréhension du contenu pédagogique.

Une évaluation de la satisfaction est ensuite réalisée.

Tél. : 02 48 48 15 15

formation.sofaxis@relyens.eu – www.sofaxis.com

Adresse postale : CS 80006 - 18020 Bourges Cedex

Siège social : Route de Creton - 18110 Vasselay

SNC - Société de courtage d'assurance - 335 171 096 RCS Bourges
Enregistré à l'ORIAS sous le n° 07 000814 - www.oriass.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24180125318
auprès du préfet de région de CENTRE-VAL DE LOIRE



ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001

Les informations contenues dans ce document sont strictement confidentielles et réservées à l'usage personnel de leur destinataire. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Sofaxis est formellement interdite. Toute responsabilité est assumée par le destinataire de l'information fournie.

Référence formation : OV58



Environ 60 min
(cours, autoévaluation,
annexes documentées)

Modalité d'intervention



E-learning
325 € (1 à 5 apprenants)
puis tarif dégressif

VOUS ÊTES

Personnel des services des ressources humaines (assistant(e), gestionnaire et responsable)

PREREQUIS

Connaître la réglementation en matière d'accident et de maladie

LES PLUS

Formation accessible depuis notre plateforme e-learning avec une simple connexion Internet.



sofaxis

L'EXPERT EN ASSURANCE
DU MONDE TERRITORIAL

une société du groupe relyens